
LE NUMÉRO : 20 CENTIMES

LA
COOPÉRATION DES IDÉES

Revue mensuelle de Sociologie positive

RÉDACTION ET ADMINISTRATION
PARIS — 17, Rue Paul-Bert, 17 — PARIS

SOMMAIRE :

G. DEHERME.....	<i>Socialisme et Sociologie.</i>
A. BELLAIGUE.....	<i>La Science morale.</i>
GUSTAVE FRANCOLIN.....	<i>Lettre.</i>
***	<i>La Coopération des Idées pour l'instruction supérieure du peuple.</i>

Abonnement annuel : France, 3 fr. — Etranger, 4 fr.

PARIS

V. GIARD et E. BRIÈRE, EDITEURS

16, Rue Soufflot, 16

1898

LIBRAIRES CORRESPONDANTS :

KATS, 21, rue Courte du Jour, à GAND. | P. KATS, 97, rue Neuve, à BRUXELLES.

LA COOPÉRATION DES IDÉES

SOCIALISME ET SOCIOLOGIE⁽¹⁾

Des croyances, des sentiments, des idées, des traditions dont vivait le monde, il ne subsiste plus, à l'heure présente, que cet instinct, plutôt biologique que sociologique : l'amour des parents pour leurs petits, — de quoi former une société d'anthropoïdes.

La société actuelle n'a donc qu'une activité apparente. Elle est galvanisée par les expédients politiques. Et elle en meurt !

L'humanité a épuisé toutes les conséquences désagréables de la phase critique de ses ondulations évolutives. Elle s'est saturée d'analyse. Elle a bu le calice du doute et de la négation jusqu'à la lie. Noblement, elle a immolé tout ce qui faisait sa joie et sa force.

L'humanité entre dans la phase organique. Des sentiments, des croyances, des concepts nouveaux vont germer et converger. Une conscience collective autre va s'affirmer intensément. Pendant cette période, l'homme se sentira en communion avec l'homme pour reconstituer, avec une solidarité plus grande des éléments et une complexité plus riche de l'ensemble, tout ce qui était épars, dissous ; pour, aussi, harmoniser ce qui était antagonique.

I

Dans ce processus, on accorde généralement un rôle prépondérant au socialisme. Or celui-ci appartient à la période critique, non à la période organique. Il est impuissant à reconstituer. Je ne parle pas, bien entendu, du socialisme tel que le définissent Benoit Malon, Durkheim, Novicow, etc., mais du socialisme tel que vient de le définir M. Hamon : « Système ou ensemble de systèmes sociaux dans lesquels les moyens de production sont socialisés. » Cela exprime très bien le caractère étroit, sec, incompréhensif, empirique du socialisme contemporain.

Pendant la première moitié de ce siècle, avec Fourier, Saint-Simon et, plus tard, avec Pecqueur, Cabet, Infantin, Proudhon, Leroux, Considérant, le socialisme s'annonçait régénérateur. Vraiment, il enflammait alors l'âme populaire. Qu'on se souvienne des enthousiasmes de 1848, des tentatives puérides, des dévouements suscités ! Comparons les conceptions grandioses d'un Fourier et d'un Saint-Simon à la systématisation pénible d'un Marx. C'était là de quoi exalter ! On refaisait l'homme, la société, l'univers !... Des utopies ? Sans doute ; mais pas plus fausses, pas plus absurdes que les programmes collectivistes, et beau-

(1) Cet article a paru il y a quelques mois dans une Revue littéraire. Il est le premier d'une série consacrée aux principales questions sociologiques. La Revue à laquelle nous destinions cette série ne paraissant que très irrégulièrement, nous croyons qu'il est préférable de publier ces articles ici même.

coup plus humaines. On échouait piteusement à Ménilmontant et au Texas — comme à Rive-de-Gier, à La Cécilia et à Albi — mais on forgeait des volontés. Le collectivisme fait quelques députés. Cela vaut moins.

Aux premiers socialistes, il n'a manqué que le sens du relatif, la notion de la complexité des faits sociaux et la connaissance des lois principales de leur évolution pour qu'ils donnassent au peuple une discipline suffisante.

Quant au néo-socialisme, il faut reconnaître qu'il a fourni parfois des expédients utiles. Il a, de plus, posé le problème économique avec un tel éclat, qu'il faudra bien le résoudre. Mais, absorbé maintenant par les partis politiques, il disparaîtra avec eux. Les appétits, les haines de classes et de sectes, les comédies électorales seront entraînés par le grand courant d'enthousiasme que créera la synergie puissante de la foi sociale et du savoir synthétisé.

II

M. Gabriel Séailles cherche les latentes affirmations de la conscience moderne, M. Tarde dépeint la déséquilibration des âmes, M. G. Le Bon constate que les cieux sont vides, M. Lucien Arréat note le désaccord de notre savoir grandissant avec ce qui subsiste de nos croyances, MM. de Roberty et Nordau s'inquiètent de l'affaïssement des caractères. Or le socialisme n'a pu donner un aliment à la conscience, équilibrer les âmes, remplir les cieux, dénouer le drame de la raison et du sentiment. Et, par son fatalisme économique et son despotisme législatif, il a été déprimant. Il a nié l'efficacité de l'effort, pour affirmer celle des expédients.

Le socialisme n'a vu que des rouages, un mécanisme grossier dans ce qui est hyperorganique. Non seulement il n'a apporté aucune solution à la crise morale, mais il n'a même pas su voir la gravité de cette crise. C'est de là que découle son impuissance incurable de reconstitution.

On croit pourtant à sa force, pour en espérer les effets ou les redouter. Cette force est factice, non pas interne, mais externe. Elle est communiquée par ceux qui, ne comprenant ni ses doctrines, ni sa subtile dialectique, objectivent dans le socialisme, comme en un succédané nécessaire d'un idéal très vague, ce qui subsiste de leurs âmes simplistes.

Ce que peuvent faire encore quelques pauvres pasteurs protestants au nom d'une religion à l'agonie contre l'alcoolisme, les socialistes, qui prétendent changer la face des choses, n'oseraient l'entreprendre. Certes, avec les concessions qu'ils sont disposés à faire, les compromis qu'ils sont décidés à accepter, ils pourront quelque jour, par surprise, s'emparer d'un pouvoir que personne ne défend plus ; mais ils ne peuvent entrer, — ce qui est autrement important, — dans le grand mouvement syndical et mutualiste.

Quelque temps avant sa mort, Frédéric Engels écrivait (*Neue Zeit*): « On ne peut gagner les paysans à la cause socialiste que si on leur promet des choses que nous savons d'avance ne pas pouvoir tenir. » Cette simple phrase explique la faillite du néo-socialisme. A cet égard, le Congrès International de Londres et le Congrès de Hambourg sont aussi significatifs. A ce dernier Congrès, le député Auer déclara qu'il « faut sacrifier les principes à la tactique. »

En Belgique, les socialistes, exclus des luttes électorales, ont pris part, il est vrai, à l'action coopérative; mais, cela, instinctivement, sans dépasser l'aspect, le tangible, le contingent. D'ailleurs, le suffrage universel fut ensuite institué, et les coopératives furent de plus en plus délaissées. Elles sont, semble-t-il, un embarras pour le Parti Ouvrier belge. Elles ne sont qu'un moyen de propagande

électorale. On oppose les coopératives socialistes aux coopératives catholiques. Néanmoins, le socialisme organique, ou mieux, la sociologie a d'éminents représentants en Belgique: Hector Denis, Guillaume de Greef, Solvay, etc. (1)

C'est à leur influence qu'on peut attribuer, dans ce pays, l'attitude plus digne des collectivistes.

Le socialisme n'est plus qu'un parti d'opposition. Il n'a pas d'autre raison d'être. En Allemagne, lorsque Von Vollmar aura été ministre; en France, lorsque nous aurons eu, pendant une semaine, le ministère Millerand, le socialisme ne sera plus, puisque les conditions qui le font être encore ne seront plus.

La génération nouvelle ne pouvait s'y tromper. Une discipline intellectuelle sérieuse et une volonté cultivée avec force l'éloignent des formules creuses et mortes de l'économisme et des crises d'hystérie collective que sont les révoltes.

Elle est positiviste. Elle ne vient pas détruire, déchaîner les égoïsmes et les violences, accroître encore l'indifférence et le scepticisme dissolvants. Son apostolat social n'apporte point la désespérance. L'œuvre qu'elle vient accomplir est d'édification, de solidarité, de foi, de paix et de joie.

III

La génération nouvelle sait qu'elle ne peut trouver les certitudes nécessaires que dans la sociologie positive.

On a objecté (A. Sabatier. — *Esquisse d'une philosophie de la Religion*) que la science faisait plus douloureux, plus morne le désespoir de ce temps en aggravant la contradiction éternelle de la vie. « Faire une découverte, a-t-on dit, expliquer un fait nouveau, est-ce faire autre chose que de le sérier dans l'enchaînement causal et nécessaire que la science tisse et étend sur les choses? Mettre de la suite, de l'ordre et de la stabilité dans le monde, n'est-ce pas, pour la science, y mettre et y faire régner souverainement la nécessité? Plus on réfléchit aux raisons qu'on peut avoir de vivre et d'agir, moins on est capable d'effort et d'action. La clarté aiguë de la pensée est en raison inverse de l'énergie et de la volonté... Faut-il donc renoncer à penser pour garder le courage de vivre ou se résigner à la mort pour avoir le droit de penser? »

Parce que l'objection est spécieuse, il convient d'en montrer la fragilité.

Ce qui est vrai en quelque sorte de la science analytique, on l'a étendu sans raison à la synthèse scientifique. La première doit être en dehors de ce débat. Elle n'a jamais en la prétention d'être une méthode de vie.

Evidemment, la sociologie sera déterministe. Toute science est déterministe. Mais il ne faut pas confondre le déterminisme scientifique avec le fatalisme, qui n'est qu'un arbitraire absolu. Celui-ci conduit à la torpeur orientale, à la prostration incurable des races mystiques. Celui-là est, au contraire, une source inépuisable d'énergie. Aux motifs intérieurs et extérieurs d'agir, il ajoute le puissant motif social. La finalité passée dans la conscience décuple la volonté, et elle augmente considérablement l'efficacité de l'action. On agit plus volontiers et mieux lorsqu'on voit ou que l'on croit voir le résultat — devenu cause — de

(1) Il y a encore en Belgique quelques survivants des premières utopies socialistes, bien supérieures d'ailleurs aux systèmes scientifiques du nouveau socialisme. Je veux parler des Brouez, A. de Potter, etc. En France, nous avons encore quelques phalans-tériens; mais, malgré les efforts de M. Alhaiza et de son journal *La Rénovation*, ils tendent de plus en plus à disparaître.

ses actes. Sans doute, si les phénomènes sociaux étaient simples, si leurs facteurs étaient uniment physiques, la conscience du déterminisme serait dépressive. Mais on connaît leur infinie complexité et la multiplicité de leurs facteurs. Ce n'est que dans les groupements amorphes des sociétés primitives que le physique domine le social. Dans nos sociétés civilisées, cette complexité — croissante — peut donner lieu aux combinaisons des facteurs en vue d'une fin. Et c'est précisément en vertu du déterminisme universel que le monde se peut fixer cette fin.

La volonté sociale apparaît donc en raison même de la conscience sociale. La vie sociale se pense, elle est d'intensité et d'extensivité proportionnelles à l'acuité de la pensée.

M. Emile Durkheim dit excellemment (la *Division du Travail social*) : « Pour que les sociétés puissent vivre dans les conditions d'existence qui leur sont faites, il faut que le champ de la conscience tant individuelle que sociale s'éclaire. En effet, comme les milieux dans lesquels elles vivent deviennent de plus en plus complexes et, par conséquent, de plus en plus mobiles, pour durer, il faut qu'elles changent souvent. D'autre part, plus une conscience est obscure, plus elle est réfractaire au changement, parce qu'elle ne voit pas assez vite qu'il est nécessaire de changer, ni dans quel sens il faut changer ; au contraire, une conscience éclairée sait par avance la manière de s'y adapter. Voilà pourquoi il est nécessaire que l'intelligence guidée par la science prenne une part plus grande dans le cours de la vie collective. »

Le relativisme, qui est le concept fondamental du positivisme, est synergique. En limitant le dogmatisme intellectuel et pratique, il appelle tous les hommes à agir dans tous les sens, suivant leurs tendances propres, leurs points de vue et leurs caractères. Ainsi, les multiples directions ne sont plus entravées par l'intolérance. Le relativisme aboutit à l'expérimentation des actes et à l'affirmation féconde de la solidarité et de la convergence définitive de tous les efforts.

Le concept du déterminisme discipline nos efforts, et le concept du relativisme les harmonise. La science économise l'énergie collective, elle ne la diminue pas. Elle l'exalte en nous donnant la certitude de sa fécondité. Et la science, c'est la sociologie.

IV

On a voulu faire de la sociologie une science particulière. C'est en méconnaître le fonds, c'est briser le lien universel, c'est nier l'évolution. On a tenté de la faire contenir dans la science économique. D'autres esprits, fort distingués d'ailleurs, se sont complu au jeu puéril des métaphores biologiques.

Les uns et les autres cherchaient la précision. Ils ne pouvaient la trouver en réduisant le problème, — ce qui était en fausser les données.

La sociologie est l'aboutissant de toutes les formes de savoir. Celles-ci en attendent leur synthèse, et c'est dans cette synthèse même qu'elles trouveront leur raison d'être. La sociologie, c'est la science voulue, organisée, logique, consciente, — c'est la science et la conscience de l'humanité. Par elle se conçoit, comme l'énonce ce grand penseur qu'est E. de Roberty, la « pérennité consciencielle de l'univers ». La vérité sociale ne peut être que le bien social. Cela n'est-il pas toute la morale, toute la religion, tout le psychisme social ?

La sociologie seule peut assurer ainsi la convergence des esprits. Elle est la Foi, elle est la Raison, elle est la Science.

L'heure est prochaine où toutes les manifestations humaines, — sentiments,

idées, croyances, — seront sociologiques. Au reste, elles l'ont toujours été d'une manière latente ; mais elles le seront d'une manière patente et, de plus en plus, consciemment. Les forces sociologiques se heurtaient, s'annihilaient dans le chaos de l'insconscient et du dogmatisme : elles vont s'organiser, s'harmoniser. L'âme des peuples va s'épanouir et rayonner sur le monde nouveau.

Les temps héroïques ne sont pas finis : ils commencent.

G. DEHERME.

LA SCIENCE MORALE

(SUITE ET FIN. V. N° 27)

Si l'on abandonne cette base scientifique et ce but pratique de la morale; on s'expose à toutes les erreurs et à tous les crimes enfantés par la superstition et le fanatisme; on s'expose surtout à construire une morale en l'air, sans support pris dans la réalité, une morale prête à sombrer avec les dogmes religieux ou métaphysiques qui lui servent de base, et que la critique moderne bat en brèche, sans se soucier des ruines qu'elle amasse autour d'elle.

Comment ne pas être frappé du caractère imposant, harmonieux et fécond d'une loi qui, démontrée ou démontrable à la fois par expérience et par définition, nous révèle du même coup la vérité scientifique, le but pratique et le criterium de la moralité humaine? Quelle simplicité et quelle variété! Quelle précision et quelle étendue!

On s'étonne qu'une pareille loi, que Bastiat eût appelée une harmonie, qu'il a d'ailleurs formulée dans l'ordre économique à peu près comme nous la formulons dans l'ordre moral, dont le premier n'est qu'une dépendance, n'ait pas été déjà mise en pleine lumière par les philosophes, les moralistes, les historiens et les politiques, de façon à servir de phare à l'humanité et à rallier, comme nous le disions plus haut, autour d'un point fixe, tous les hommes de bonne volonté.

Divers obstacles se sont opposés jusqu'ici à ce résultat si désirable, fait pour tenter l'ambition et assurer la gloire d'un grand écrivain ou d'un grand législateur.

Avant d'indiquer ces obstacles et de les écarter, s'il est possible, nous devons reconnaître que la loi morale, si peu dégagée qu'elle soit encore du conflit apparent des faits sociaux, bien que dépourvue jusqu'ici de la précision scientifique et de l'adhésion unanime, que nous appelons de tous nos vœux, a été comme engagée de tout temps dans l'esprit et dans le cœur de l'humanité. C'est elle qui éveille en nous la conscience, cet instinct de la conservation sociale, instinct qui, toute proportion gardée, joue vis-à-vis du corps social le rôle que l'instinct de la conservation personnelle joue vis-à-vis de notre propre corps. C'est elle qui inspire les lois humaines, les bonnes lois du moins, celles dont le but est d'assurer la plus grande somme possible de bonheur à la Société ou de lui épargner la plus grande somme possible de malheur. C'est elle qui luit dans la pénombre du monde moral, et qui resplendira sur lui de tout son éclat, quand seront dissipés les préjugés qui l'obscurcissent encore,

Ces préjugés ou ces erreurs portent soit sur la méthode, soit sur le fond même de la science, soit sur son influence pratique. Sur la méthode : l'école spiritualiste refuse à la morale la faculté d'établir sa loi ou ses lois à l'aide des procédés rigoureux qui assurent les progrès et l'autorité désormais incontestée des sciences positives.

« Tandis que les sciences exactes, a dit Caro (*Problèmes de morale sociale*, chap. II, p. 38), imposent les vérités de leur ordre par une démonstration qui n'est plus qu'une identité retrouvée, (1) tandis que les sciences physiques imposent la formule des lois de la nature par l'évidence positive d'une vérification indéfinie, la morale, en tant que science, ne peut établir ses principes que par un raisonnement plus ou moins personnel, par une discussion, ce qui est bien différent, la discussion impliquant le choix au moins possible du contraire, une résistance éventuelle, quelque chose comme un dernier élément de liberté survivant dans cet ordre de la logique, la logique spéciale des sciences philosophiques. »

Cette résistance éventuelle, ce reste de liberté, qu'on dit inhérent aux sciences philosophiques, seraient fort inquiétants pour la certitude morale; car, remarquons-le bien, la liberté, en fait de science, implique l'ignorance ou tout au moins le doute. La claire vue de la vérité supprime toute liberté. Nous ne sommes pas libres intellectuellement de nier l'équivalence des trois angles d'un triangle et de deux angles droits; nous ne sommes pas libres de contester la loi de la pesanteur; et si nous sommes libres encore de contester la loi morale, c'est que le doute et l'hypothèse n'ont pas encore cédé devant la certitude et la réalité scientifiques.

Réduira-t-on jamais l'esprit humain à l'heureuse servitude de la loi morale? Non, si l'on s'obstine à fonder cette loi sur des sentiments ou des espérances, sur des dogmes religieux ou métaphysiques, qui peuvent bien obtenir des adhésions plus ou moins nombreuses, mais qui, étant, de l'aveu même de leurs adhérents, réfractaires à toute démonstration rigoureuse, n'obtiendront jamais l'acquiescement universel et définitif de l'esprit humain. Oui, si l'on fonde la loi morale sur la réalité scientifique, démontré à l'aide de ces procédés d'identité retrouvée ou de vérification indéfinie dont les sciences sociales peuvent, selon nous, partager l'usage et le profit avec les sciences exactes ou physiques.

Notre loi morale bénéficie de l'une et l'autre méthode: aux sciences exactes elle emprunte le procédé d'identité retrouvée, aux sciences physiques le procédé de vérification indéfinie.

Ne retrouvons-nous pas une véritable identité au fond de notre définition, lorsque, après avoir formulé la loi de proportionnalité ou d'équation sociale du bonheur et de la vertu, nous observons que la conduite la plus vertueuse est précisément celle qui doit assurer la plus grande somme possible de bonheur à l'humanité, ou lui épargner la plus grande somme de malheur possible, d'où il suit que la vertu de chacun fait le bonheur de tous, comme le vice de chacun fait le malheur de tous !

(1) Cette expression est l'une des plus heureuses qu'ait rencontrées l'éminent critique, auquel appartient le rare mérite d'avoir su rendre la philosophie aimable. Pour bien faire saisir la justesse et la portée de cette expression aux lecteurs peu familiarisés avec les études philosophiques et mathématiques, il suffira d'un exemple très simple emprunté au quatrième livre de géométrie, qui traite de la mesure des surfaces. On démontre que la surface d'un carré est égal au produit de deux de ses côtés, en divisant un carré de dix centimètres de côté, par exemple, en dix tranches horizontales d'un centimètre de hauteur, qu'on recoupe ensuite par dix tranches verticales d'un centimètre de largeur. On obtient ainsi sur chacune des dix tranches horizontales et verticales dix petits carrés d'un centimètre de côté, qui, additionnés tous ensemble, ou multipliés dix par dix, donnent un total de cent petits carrés absorbant ou représentant la surface entière de la figure, dont l'identité est ainsi retrouvée.

D'un autre côté, la démonstration historique de notre loi, tentée, sinon achevée par les écrivains que nous avons cités, ne repose-t-elle pas sur cette vérification indéfinie que les sciences physiques appliquent aux phénomènes de la nature, et que les sciences morales doivent appliquer aux phénomènes de l'humanité, c'est-à-dire aux faits moraux et aux faits historiques ?

Si la certitude scientifique a fait défaut jusqu'ici aux vérités de l'ordre moral, ce n'est pas qu'elles résistent par leur nature aux procédés de démonstration d'où les vérités de l'ordre mathématique ou physique tirent leur évidence, c'est qu'on n'a pas su adapter aux premières les procédés appliqués aux secondes.

L'école de la morale indépendante l'a tenté. Elle a prétendu dégager la morale de toute conception religieuse ou métaphysique, et la rattacher exclusivement à un fait expérimental. Elle a échoué, parce qu'elle a pris pour base un sentiment, un fait de conscience plus ou moins variable, et non un fait de science; elle a ainsi prêté le flanc aux critiques de l'école spiritualiste, qui lui reproche de manquer à ses promesses et de faire de la métaphysique sans le savoir, en fondant sa théorie, non sur des vérités expérimentales, mais sur des affirmations gratuites ou des conceptions *à priori*.

La morale indépendante prend en effet son point de départ dans la liberté et dans la conscience morale, qui proclame cette liberté inviolable et sacrée. Or, on a objecté, d'une part, que le prétendu fait de la liberté soulève une question très controversée, puisque l'école matérialiste nie le libre arbitre et soumet la volonté humaine aux lois fatales de l'organisme; d'autre part, que le respect de la liberté d'autrui, considérée comme inviolable et sacrée, n'est nullement un fait d'expérience. Le respect de notre propre liberté ou de notre propre bonheur, voilà le fait incontestable, qu'on trouve à la racine de toutes nos pensées et de toutes nos actions, même les plus désintéressées (1); mais le respect de la liberté ou du bonheur d'autrui, c'est tout autre chose !

Sans entrer ici dans la discussion du premier point, sans rechercher si la liberté n'est pas une question susceptible d'une solution purement expérimentale, comme appartenant au domaine de la physiologie et de la psychologie et non au domaine de la métaphysique, il nous suffira pour soustraire notre doctrine aux critiques dirigées contre la morale indépendante, de faire observer qu'elle ne repose pas, comme celle-ci, sur une solution préalable du problème de la liberté, encore moins sur l'affirmation ou la conception *à priori* du caractère inviolable et sacré de la liberté chez autrui.

Nous ne demandons pour l'établissement de la science morale que l'adhésion à des vérités expérimentales admises par toutes les écoles philosophiques et religieuses, à savoir: le désir universel et invincible du bonheur, la nécessité de vivre en société, enfin la possibilité de reconnaître et d'appliquer les règles de conduite les plus favorables au bonheur.

Il n'y a rien là de métaphysique ni de transcendant, aucune conception *à priori*, aucun postulat, pour employer le langage philosophique.

Si notre doctrine se dégage nettement de la morale indépendante, elle touche de près à la théorie utilitaire proposée par Bentham, renouvelée et complétée

(1) Cette recherche instinctive ou réfléchie, mais inévitable, de notre propre félicité, reconnue par tous les docteurs de l'Eglise et par tous les philosophes, aussi bien par saint Augustin, saint Thomas d'Aquin et Bossuet, que par Aristote, Epicure et Platon (voir la *Science du bonheur*, par le P. LESCOEUR, de l'Oratoire), n'exclut nullement le désintéressement, qui consiste à chercher et à trouver son bonheur dans le bonheur d'autrui, ou le souverain bien dans la vertu.

par J. Stuart Mill, qui, suivant Caro, *résume toutes les tentatives antérieures en les dépassant*. Certes, Stuart Mill, dans sa théorie du bonheur ou l'utilitarisme (*Revue nationale et étrangère*, 1865, traduction de P. E. de la Friche), a, mieux que personne, dégagé le véritable criterium scientifique et pratique de la morale, en montrant que le plus grand bonheur possible de l'humanité ou l'harmonie sociale est le but et la raison d'être du devoir, en dissipant le préjugé vulgaire qui confond l'utilité générale avec le profit matériel et individuel, en conciliant le principe utilitaire avec les aspirations les plus hautes de la religion et les élans les plus admirables du sacrifice, en expliquant, par l'influence de l'habitude, de l'éducation, des milieux, cette évolution de l'esprit humain qui finit par confondre le but avec le moyen, par aimer la vertu pour la vertu, comme l'avare (qu'on nous pardonne la comparaison) aime l'argent pour l'argent, ou mieux, comme l'artiste aime l'art pour l'art, sans songer qu'un moyen n'a de valeur que par la fin ou le but qu'il doit atteindre. On ne saurait trop méditer cette étude consciencieuse et profonde, délicate et respectueuse, où nous avons trouvé comme la révélation de la science morale.

Mais si Stuart Mill a montré clairement la base et le criterium du devoir, il n'a peut-être pas suffisamment mis en lumière la loi proprement dite, l'équation du bonheur social et de la vertu, qui imprime à la morale son caractère scientifique. L'eût-il fait, et notre travail ne fût-il qu'un plagiat ou une édition française de la théorie anglaise, nous nous estimerions encore heureux d'attirer ou de rappeler l'attention des hommes qui pensent sur une vérité sinon absolument méconnue, du moins trop oubliée.

Cette parenté de notre doctrine avec celle du philosophe anglais nous conduit à l'examen et à la réfutation des objections que l'école spiritualiste élève contre la théorie du bonheur, objections qui peuvent se résumer ainsi: la doctrine utilitaire substitue l'intérêt général, c'est-à-dire un fait d'expérience, variable avec les conditions successives de l'humanité, à un principe supérieur, universel, absolu, sacré: le devoir.

Enveloppant dans la même réprobation l'utilitarisme de Stuart Mill, l'organisme moral héréditaire de Herbert Spencer, l'évolution du sens social de Darwin, le principe des conditions d'existence de Alexandre Bain, Caro signalait avec inquiétude l'apparition d'un nouvel idéal de vie individuelle et sociale.

« Cette fois, disait-il, et dans cet ordre de problèmes, il n'y a plus à se méprendre ni à se faire illusion sur la gravité des conséquences. C'est toute la vieille morale sur laquelle a vécu le monde qui s'écroule. Pesez les résultats que peuvent produire dans la conscience humaine, quand l'esprit de système et de parti les aura tout à fait accréditées, quelques propositions telles que celles-ci: il n'y a pas de loi supérieure s'imposant avec une autorité divine ni transcendante à la conduite humaine; cette autorité ne peut être que la force de l'habitude, de l'imitation, de l'évidence, de l'utilité sociale: toute autre origine de la loi serait un fait *supra-sensible* en contradiction avec les vraies méthodes scientifiques; ce qu'on appelle le sens moral n'est pas, comme on l'a longtemps pensé, quelque chose de primitif et d'inné, mais un fait purement empirique, transformé, établi par l'hérédité, un phénomène variable selon les exigences mobiles de l'espèce. Enfin, en morale comme ailleurs, il n'y a pas d'autre règle que la *règle des choses*, et ce que l'on a si longtemps honoré d'un culte à part sous le nom de *lois morales* rentre dans le domaine des lois de la nature, les seules qui existent. » (*Problèmes de morale sociale*, chap. V, p. 101.)

Cette critique, nous l'avons fait remarquer avec l'auteur lui-même, embrasse plus d'un système. Elle passe par conséquent, sur plus d'un point, à côté de notre théorie, qui ne fonde la loi morale ni sur l'habitude, ni sur l'imitation, ni sur l'hérédité; qui ne conteste pas l'existence d'une loi supérieure, divine ou naturelle, comme on voudra; qui, au contraire, proclame cette loi comme inviolable, mais la distingue soigneusement du précepte, lequel n'a rien d'invincible, puisqu'il est constamment violé.

Ce qui reste d'applicable à notre doctrine dans la critique de Caro, ce qui fait tout à la fois le grief et l'inquiétude de l'école spiritualiste, c'est la substitution de la règle des choses, en d'autres termes, de la loi naturelle et positive, aux prétendus principes supérieurs, universels, absolus, sacrés.

Ah! ce grief, nous l'acceptons, nous le revendiquons même comme la seule force et le seul mérite de notre doctrine. Cette inquiétude, au contraire, que ne donnerions-nous pas pour la dissiper, et rassurer des esprits généreux, mais prévenus, qui voient le danger là où est le salut! Quoi! vous placez comme nous la morale à la base de la vie individuelle et sociale; vous pensez avec nous que l'homme ne vit pas que de pain, et que la science morale est aussi nécessaire à son progrès on à son bonheur que la science mathématique ou physique, et vous vous étonnez, vous vous affligez que nous cherchions à fonder la première sur le terrain solide où s'appuient les deux autres pour marcher à la conquête du monde matériel!

Qu'y a-t-il donc de plus absolu, de plus sacré, pour employer votre langage, que la loi, non pas la loi humaine que les hommes peuvent changer ou violer, non pas même la loi de leur conscience, variable avec le temps, l'éducation, les milieux, les habitudes, mais la loi divine ou naturelle, comme vous voudrez l'appeler, loi inéluctable dans tous les cas, et qui gouverne le monde moral, comme la loi de l'attraction gouverne le monde physique?

Que diriez-vous, si, dans l'ordre matériel, reniant les grands apôtres de la méthode expérimentale, depuis Bacon et Galilée jusqu'à Claude Bernard et Pasteur, nous vous propositions d'abandonner l'expérience pour l'hypothèse, le réel pour l'idéal, de laisser la chimie pour l'alchimie, l'astronomie pour l'astrologie? Vous n'auriez pas assez de juste mépris pour cette abdication des conquêtes modernes, pour ce retour aux chimères du passé; et aujourd'hui que l'ordre social, ou ce qui est la même chose, l'ordre moral et économique, menacé par les sectaires de la révolution et les fanatiques de la négation, ne trouve plus dans les dogmes politiques et religieux le secours provisoire qui suffit aux siècles de foi et d'autorité, vous vous indignez que nous cherchions dans la règle des choses, c'est-à-dire dans la loi positive, scientifiquement démontrée, une lumière contre les erreurs, une barrière contre les appétits, que vos dogmes sont impuissants à dissiper et à contenir!

Qu'on ne s'y trompe pas d'ailleurs! Nous ne voulons pas détruire, mais édifier. La science morale ne cherche pas ses fondements dans les ruines des idées religieuses ou métaphysiques. Elle n'exclut ces idées ni ne les invoque; elle s'en passe, comme la géométrie et la physique. « O physique, a-t-on dit sagement, garde-toi de la métaphysique. »

Entre notre thèse morale et les thèses religieuses, spiritualistes ou matérialistes, la question ne se pose point dans les termes qui caractérisent, suivant Caro, la lutte entre le positivisme et la foi.

« La science positive, disait-il dans une étude sur Littré (*Revue des Deux Mondes* du 1^{er} mai 1882), sera-t-elle l'institutrice unique de l'humanité fu-

» ture, l'unique juge de ses mœurs et de ses idées? Doit-elle remplacer définitivement, dans l'avenir des sociétés humaines, les croyances philosophiques et la foi religieuse, à tout jamais, sans partage et sans espoir d'une conciliation possible? Les exclura-t-elle, et à quel prix?

» Telle est la question que je n'ai pas craint d'appeler la question capitale du dix-neuvième siècle; elle est grosse de conflits dans le présent et dans l'avenir, et la paix des âmes n'est pas plus assurée que celle des nations, en dépit des lois et des prévisions de la sociologie. »

Pourquoi cette exclusion et cette tyrannie? Pourquoi cet antagonisme et ces conflits? La science morale ne défend pas de croire et d'espérer. Elle ne tend pas plus à détruire la religion qu'à détruire la poésie et la musique. En quoi la loi d'équation du bonheur social et de la vertu fait-elle échec à la croyance en Dieu, en l'immortalité de l'âme, en la révélation? De ce que la loi naturelle ou divine a proportionné dans ce monde le bonheur de l'humanité à sa vertu, s'ensuit-il qu'une autre loi inconnue et indémontrable par les procédés scientifiques, mais possible, ne proportionnera pas le bonheur individuel dans une autre vie à la vertu individuelle de chacun dans la seule vie que nous connaissons?

Notre doctrine ne contrarie pas plus le spiritualisme qui explique le monde par la volonté divine, que le matérialisme qui croit pouvoir l'expliquer par une combinaison éternelle de la force et de la matière. Ces deux systèmes ont divisé la philosophie depuis son origine jusqu'à nos jours; ils la diviseront sans doute éternellement. La science morale ne prend parti ni pour l'un ni pour l'autre, parce que l'un et l'autre sont au delà ou en deçà de la science. Ils ne la rencontrent point. Tous deux se livrent à la recherche des causes premières ou des substances, tandis que la science se livre à la recherche des phénomènes et des lois. Tous deux font de la métaphysique, avec cette différence peut-être que les spiritualistes le savent et s'en vantent, tandis que les matérialistes l'ignorent ou s'en défendent.

Nous reconnaissons qu'en pratique il est très difficile aux religieux, comme aux philosophes et aux savants, de se maintenir dans les limites respectives de leur domaine. Presque tous empiètent sur le terrain les uns des autres. Les plus excusables parmi ces usurpateurs de bonne foi, et les plus dangereux, dans le passé, sinon dans le présent et dans l'avenir, sont les plus convaincus, c'est-à-dire les religieux qui, croyant parler et agir pour le compte de Dieu, voient dans leurs contradicteurs des ennemis de Dieu lui-même ou de la vérité vivante. « C'est mettre ses conjectures à bien haut prix, disait Montaigne, que d'en faire cuire un homme tout vif. » Ce grand sceptique, très hardi pour son temps, traitait de conjectures ce que les croyants tiennent pour des vérités absolues.

Aujourd'hui que les bûchers sont éteints, et que l'église s'efforce de plier ses révélations à celles de la science moderne, qu'elle incline au besoin Josué devant Galilée, il semble que la conciliation ou la séparation amiable des pouvoirs soit plus facile.

Si la lutte persiste avec tant de vivacité sur le terrain de la morale, c'est moins, selon nous, par des motifs d'intérêt purement théorique ou doctrinal, que par des motifs d'intérêt pratique ou politique.

La société civile et la société religieuse se disputent le gouvernement des âmes ou des esprits, sans lequel tout pouvoir est plus ou moins précaire. On ne peut nier que les théories morales et sociales aient plus d'influence sur la conduite publique et privée des hommes que les théories mathématiques ou physiques. L'Etat et l'Église se désintéressent donc plus difficilement des unes que

des autres. Jusqu'ici l'enseignement officiel de la morale reposait sur les dogmes religieux. La crainte et l'amour de Dieu et de ses commandements, la sanction des peines et des récompenses dans une autre vie, telles étaient les bases séculaires de l'instruction morale.

L'Etat, sans y être aucunement préparé, a entrepris de substituer une morale laïque à la morale religieuse; il a remplacé le catéchisme et ses commentaires par les manuels que l'on sait.

Dominés par l'esprit de secte et de révolution bien plus que par l'esprit de conciliation et de transition, nos gouvernants n'ont pas compris qu'en affaiblissant l'un des ressorts les plus puissants de la moralité humaine, en destituant l'enfance et la jeunesse du secours religieux sans même y substituer le secours préalable de la science, ils travaillaient à la ruine de la société française.

De son côté, le clergé est peu disposé aux transactions; il comprend très bien que le jour où l'Etat enseignerait une morale, non pas même hostile aux dogmes religieux, mais étrangère à ces dogmes et capable de leur survivre, l'Eglise, en perdant le monopole de l'enseignement moral, perdrait beaucoup de son crédit.

Il y a là, croyons-nous, une lutte d'influence bien plus que de principe. Sur ce terrain même, la lutte pourrait aboutir à un traité de paix et d'alliance, en vertu duquel l'Etat se réserverait l'enseignement rationnel et scientifique des vérités morales, sociales et économiques; l'Eglise, l'enseignement théologique et dogmatique des mêmes vérités. Grâce à ce double enseignement, si, comme cela s'est vu pendant la période même où l'enseignement moral reposait exclusivement sur le dogme, une partie de la nation abandonnait les croyances religieuses, elle conserverait peut-être assez de croyances morales pour sauver les religieux du martyre ou de la persécution, et la société de la commune ou de la ruine.

Possible dans la région troublée des faits et de la politique, la conciliation nous paraît très facile dans la région sereine des principes: que chacun reste dans son domaine, *suum cuique*, et la paix des âmes, dont s'inquiétait avec raison M. Caro, ne sera pas troublée.

Renfermée dans ses véritables limites théoriques et pratiques, notre doctrine ne saurait, nous l'avons vu, se heurter aux dogmes religieux ou métaphysiques. Elle peut donc espérer l'adhésion des spiritualistes et des matérialistes, des croyants et des incrédules ou des sceptiques.

Mais si l'immense majorité des hommes admet volontiers l'équation sociale du bonheur et de la vertu, s'ils reconnaissent expressément ou implicitement notre loi en théorie, beaucoup d'entre eux la déclarent inefficace ou insuffisante en pratique.

« Que m'importe, nous dira-t-on, le bonheur des autres et la loi d'équation de la félicité sociale et de la vertu individuelle! Ce n'est pas du bonheur des autres, c'est du mien qu'il s'agit; et si je puis édifier mon bonheur personnel même sur le malheur d'autrui, si je ne trouve d'obstacle à ce résultat ni dans ma conscience, ni dans les lois humaines, ni dans les lois religieuses, j'agirai au mieux de mes intérêts, sans me soucier des intérêts d'autrui. »

Ce langage n'est que trop naturel, et la conduite qu'il annonce n'est que trop ordinaire. Il est certain que quiconque n'est pas retenu par des dispositions innées ou acquises, par la conscience ou l'éducation, par les menaces de la loi humaine ou de la loi religieuse, cherche sa propre satisfaction même aux dépens d'autrui.

C'est le fait de la plupart des enfants et des sauvages; c'est le fait des égoïstes

et des criminels vulgaires ; c'est aussi le fait de ces criminels d'exception auxquels on a prodigué le nom de grands, et qui n'ont édifié leur grandeur que sur l'ignorance et le malheur des peuples.

Que conclure de là, sinon que l'humanité s'est faite trop souvent la complice et la victime de ses pires ennemis ? C'est précisément l'ignorance de la loi morale qui a permis et permet encore parfois les scandaleux triomphes de la violence et de la fraude. Mais il ne faut pas imputer à la science les malheurs qu'engendre l'ignorance. Plus la loi sera comprise et vulgarisée, plus les mœurs et la législation réduiront la faculté que conserve encore l'individu dans notre société, relativement barbare, d'édifier son bonheur sur le malheur d'autrui.

Il ne faut pas d'ailleurs demander à la science et aux lois naturelles ce qu'elles ne peuvent donner ; elles parlent à l'esprit et à la raison plus qu'au cœur et à l'imagination. De même que nous avons distingué le précepte de la loi, de même il faut distinguer la science morale de l'art de la moralité. Ne confondons pas les données positives et constantes de la science morale, soit avec les mobiles passionnels et variables de la moralité, tels que la foi, l'amour, l'honneur, le patriotisme, soit avec les coercitions du vice, telles que le remords, la crainte du châtement, la réprobation publique ou privée.

N'oublions pas cependant que la connaissance et la contemplation de la loi morale peuvent exercer sur le cœur et la conduite des hommes une influence heureuse et devenir elles-mêmes des agents de moralité. Sur les hommes pris collectivement, sur le législateur, cette influence doit, nous l'avons dit, être nécessairement dominante et décisive, puisque devoir et bonheur social se correspondent, et que pour assurer le second le législateur n'a d'autre moyen que de faire respecter le premier.

Ce point est capital et devrait suffire aux plus exigeants, étant donné le caractère de la science morale, qui est la science sociale par excellence, et à qui dès lors on ne peut demander qu'une influence en rapport avec son objet. L'influence moralisatrice doit s'exercer par la société sur l'individu plutôt que par l'individu sur la société. C'est la marche inverse de celle imprimée par l'enseignement dogmatique et théologique, qui, au lieu de chercher la base et le criterium de la morale dans le souverain bien de l'humanité sur cette terre, prend son point de départ dans le souverain bien de l'individu au-delà de ce monde, et ne considère le bonheur social que comme une conséquence indirecte de la vertu. L'influence moralisatrice de la science s'exercera d'autant plus sur les individus qu'elle rencontrera chez eux un goût plus accentué de l'ordre et de l'harmonie sociale. Ce goût est d'ailleurs susceptible de tous les développements que comportent l'éducation, l'habitude, les milieux ; et l'on comprend qu'en s'exaltant il se transforme en une sorte de culte ou de religion de l'humanité. Ainsi s'explique l'évolution d'Auguste Comte qui, partant du positivisme ou de la négation métaphysique, est arrivé à l'affirmation dogmatique et religieuse.

Au fond de l'être humain, se retrouve un besoin d'idéal et d'adoration plus ou moins impérieux, mais presque universel. Ce besoin, que Renan appelait le goût du divin, n'a rien de scientifique, pas plus que le goût de la musique ou de la poésie. Ce n'est pas une raison pour le négliger et se priver du tribut qu'il peut apporter à la moralité et au progrès social. Les religions ont pour mission de le cultiver et de l'exalter. Mieux que toute autre, la religion chrétienne accomplit cette mission au sein de l'humanité. Quiconque possède et pratique cette religion dans sa pureté peut se passer de la science morale. Saint Vincent de Paul n'avait que faire, ses admirables continuateurs n'ont que faire de notre

équation sociale du bonheur et de la vertu, bien qu'en pratique tous leurs efforts tendent à la réaliser.

Ce n'est pas pour eux que nous écrivons. Si nous croyons utile de mettre en relief les données positives de la science morale, c'est surtout parce que les sentiments et les croyances qui ont le plus contribué jusqu'ici à maintenir ou à élever le niveau de la moralité tendent à s'affaiblir ou à se perdre ; c'est parce que les influences scientifiques et positives tendent à supplanter de jour en jour les influences dogmatiques et religieuses. « Notre siècle est ivre de science », a dit éloquemment l'un des écrivains et l'un des orateurs chrétiens les plus remarquables de notre temps (1). A une société qui se prétend savante et qui, sous plus d'un rapport dans l'ordre matériel, justifie cette prétention, peu justifiée jusqu'ici dans l'ordre moral et économique, il faut une morale scientifique. A une multitude affamée de bonheur terrestre, il faut montrer non plus le paradis, puisqu'elle n'y croit pas et que la science ne peut le lui rendre ; il faut montrer la loi providentielle ou naturelle, comme on voudra l'appeler, mais nécessaire, qui conduit fatalement l'humanité au malheur par le vice, au bonheur par la vertu. C'est donc à tort qu'on accuse d'insuffisance pratique une loi qui a précisément pour effet de répondre aux aspirations de la société moderne, plus éprise de science et de réalité que d'espérance et d'idéal.

Nous croyons avoir réfuté les principales objections tirées soit du prétendu défaut de méthode, soit de l'antagonisme prétendu de notre thèse avec les conceptions philosophiques et religieuses, soit enfin de l'insuffisance pratique de notre loi.

Il reste d'autres difficultés que nous suggèrent la nature et l'objet même de la science morale.

Leibnitz disait, avec quelque exagération dans la forme, mais avec beaucoup de justesse au fond : « Si la géométrie s'opposait autant à nos passions et à nos « intérêts présents que la morale, nous ne la contesterions et ne la violerions « guère moins, malgré toutes les démonstrations d'Euclide et d'Archimède. »

Il est certain que la passion, dont l'influence n'est pas à craindre dans l'étude des sciences positives, peut devenir une cause d'erreur dans l'étude des sciences morales. Il est assez facile pourtant de se dégager de la passion quand il s'agit de morale théorique et non de morale pratique. Ce qui est plus difficile, c'est d'échapper au parti pris intellectuel. Il y a des géomètres et des physiciens religieux ou athées, spiritualistes ou matérialistes ; mais il n'y a pas de géométrie religieuse ou athée, de physique spiritualiste ou matérialiste. Les théorèmes des sciences exactes et les phénomènes physiques ne changent pas avec les opinions philosophiques des savants qui les démontrent ou les vérifient. Les phénomènes moraux et les faits historiques ne changent pas non plus en eux-mêmes ; mais ils sont considérés, présentés et jugés de façons très diverses, suivant le point de vue religieux, philosophique ou politique du moraliste, de l'historien ou de l'observateur.

Une fois en garde contre soi-même, il faut se mettre en garde contre les difficultés inhérentes à l'objet de la science.

La science morale a pour objet l'homme, cet être multiple, ondoyant et divers, cette trinité vivante dans laquelle s'unissent et se meuvent un corps, un cœur

(1) Mgr d'Hulst, Introduction à l'Exposé de la doctrine catholique par M. l'abbé Girardon, p. 8.

et une intelligence (1). Les phénomènes humains n'ont ni la constance ni la régularité des phénomènes physiques. Dût-on voir dans l'homme, avec l'école matérialiste, le jouet d'une fatalité, ou pour employer le mot moderne, d'un déterminisme aussi absolu que celui qui règle la destinée des corps inorganiques, les lois de ce déterminisme seraient tellement complexes et délicates que l'observateur ne gagnerait presque rien à la suppression de la liberté et de la spontanéité du sujet.

Ce n'est pas tout; l'homme est engagé dans un milieu d'êtres aussi complexes que lui-même, lesquels, pour surcroît de difficultés, ne justifient le titre de *semblables* que par certains traits communs, et le repoussent par d'autres traits particuliers à chaque individu.

Ce sont les relations de ces êtres entre eux que la science morale a pour but d'étudier et de fixer.

Les moyens d'investigation ne sont pas toujours, comme le prétend Auguste Comte, proportionnés à la difficulté du résultat cherché. Si la méthode expérimentale est applicable à la science morale comme aux sciences naturelles, le procédé d'expérimentation proprement dit fait défaut, en ce sens que l'observateur ne peut renouveler à son gré le fait humain ou le fait historique, comme le fait physique, pour en éliminer les circonstances accessoires et retenir la circonstance essentielle qui caractérise la loi.

Enfin, le fait capital qui sert de base à la loi et de criterium à la morale, le bonheur, ne présente pas ce caractère précis, absolu, dont on s'efforce de revêtir l'idée du devoir. Nous savons ou croyons savoir en quoi consiste notre propre bonheur. Mais le bonheur des autres, le bonheur de l'humanité, non seulement de l'humanité actuelle, mais de l'humanité future, en quoi consiste-t-il ?

Où trouver cette pierre de touche sur laquelle nous devons pour ainsi dire essayer chaque action et chaque pensée avant de la juger ou de la produire ?

Il y a là sans doute de graves difficultés et de nombreuses causes d'erreurs contre lesquelles il importe de se prémunir; mais nous ne connaissons pas de théorie morale qui en soit exempte. Plus la science s'élève du monde inorganique au monde organique, du monde matériel au monde moral, plus elle se complique; elle n'en reste pas moins la science, tant qu'elle peut dégager la loi de la complexité des phénomènes.

Les difficultés qui tiennent à l'objet de la science et à la nature de l'homme sont assurément indépendantes de notre théorie; quant au fait principe, qui sert de base à notre loi morale, le bonheur, s'il n'a pas le caractère absolu d'un théorème de géométrie ou d'un fait purement matériel, il présente cependant une certitude et une réalité suffisantes pour fonder le précepte et la loi, certitude et réalité supérieures à celles de toute révélation naturelle ou surnaturelle, comme la conscience ou la religion. Les théoriciens de l'idéal et de l'absolu, tout en critiquant l'insuffisance de notre règle, sont toujours obligés d'y revenir. Aucun d'eux n'oserait prêcher une morale dont le but pratique ne serait pas d'assurer le plus grand bonheur possible de l'humanité. Telle est d'ailleurs, ainsi que Stuart Mill l'a fait remarquer avant nous, la base de la morale évangélique qui, comme la morale utilitaire, se résume tout entière dans ces deux préceptes : « Ne faites pas à autrui ce que vous voudriez qu'on ne vous fit point. Faites à

(1) M. Herbert Spencer, dans son *Introduction à la science sociale*, envisage l'homme sous trois rapports, qui correspondent à cette trinité : l'homme physique, l'homme émotionnel et l'homme intellectuel.

» autrui ce que vous voudriez qu'on vous fit à vous-même. » En d'autres termes, ne faites pas le malheur, faites le bonheur des autres.

Si l'on accepte ce criterium des mains de la religion ou de son interprète le plus élevé, pourquoi le refuser des mains de la science? La parole de Jésus-Christ n'est que l'écho de la conscience humaine, c'est-à-dire de l'instinct de conservation sociale. Sans doute les indications de cet instinct, admirablement formulées par l'Évangile, ne suffisent pas; des questions obscures restent à élucider, des préjugés à dissiper. Les difficultés de la casuistique sociale ou privée sont inhérentes à toute morale. On ne peut les résoudre que par une étude attentive de la nature de l'homme et de la société. Mais plus on avancera dans cette étude, plus on se convaincra que le bonheur individuel résulte de l'expansion harmonieuse des trois éléments de la trinité humaine, corps, esprit et cœur, et que le bonheur social n'est lui-même que la conciliation de tous les bonheurs individuels.

Notre dessein n'est pas de faire ici un traité de morale sociale et privée. Nous avons voulu simplement dégager la base scientifique de la morale, et mettre hors de controverse la loi d'équation sociale du bonheur et de la vertu. Nous avons voulu appeler en conciliation sur le terrain commun du progrès et du bonheur tous les hommes de bonne volonté, sans acception de parti philosophique ou religieux.

Peut-être subirons-nous le sort de ceux qui, se jetant entre les combattants, reçoivent les coups des deux partis. Quel est diront les républicains libres-penseurs, ce réactionnaire clérical, qui s'élève contre la souveraineté populaire et s'incline devant l'Évangile? Quel est, diront les conservateurs catholiques, ce révolutionnaire athée, qui préconise une morale sans Dieu? Quel est, diront enfin les métaphysiciens, tant spiritualistes que matérialistes, cet ignorant qui rejette nos conceptions sans les comprendre, et se prévaut de la science sans être un savant?

De ces reproches, le dernier seul nous toucherait, parce qu'il serait le seul fondé. Notre excuse est dans le caractère même de la science dont nous osons parler. Comme la religion, qui est à tous, aux plus humbles et aux plus grands esprits, la science morale doit être et peut être à tous. Sans doute, il faut un savant de premier ordre pour entreprendre et mener à bonne fin la démonstration historique de la loi que nous appellerons avec le P. Gratry la loi morale ou la loi de l'histoire. Celui qui accomplira cette tâche, que nous jugeons au-dessus de nos forces, celui qui dégagera de l'histoire universelle la morale universelle, cette véritable philosophie de l'histoire, celui-là sera un bienfaiteur de l'humanité. Mais il n'est pas besoin d'être un savant de premier ordre, ni même un savant, pour saisir une loi dont nous avons montré l'évidence dans sa définition même.

Peut-être est-il bon d'ailleurs que les problèmes philosophiques et moraux, dont la solution intéresse à la fois l'humanité dans son ensemble et chacun de nous en particulier, soient quelquefois abordés par des hommes dépourvus de spécialité professionnelle ou intellectuelle, et par cela même exempts de certaines habitudes d'esprit et de langage faites pour inquiéter et rebuter les gens du monde. Ce serait une ignorance heureuse et féconde, que celle qui aurait pour effet d'épargner au lecteur la fatigue et le découragement que l'auteur aurait lui-même éprouvé au contact d'une certaine science, qui faisait dire à Fontenelle: « On nous enseignait la philosophie, et déjà nous commencions à n'y rien comprendre ».

Les vrais savants nous pardonneront de chercher ainsi l'excuse et la consola-

tion de notre infériorité. C'est à leur supériorité que nous faisons appel, au prestige de leur talent, à l'autorité de leur nom, pour mettre en pleine lumière les vérités que nous avons signalées.

Un homme dont les enseignements sont trop oubliés, que tout le monde en France, principalement nos législateurs, devrait étudier et méditer, F. Bastiat, adressait, en 1848, à la jeunesse française un appel inspiré par une confiance et une modestie touchantes : « Oui, s'écriait-il, j'en ai la confiance, il s'en rencontrera un parmi vous qui arrivera enfin à la démonstration rigoureuse de cette proposition : Le bien de chacun favorise le bien de tous, comme le bien de tous favorise le bien de chacun ; qui saura faire pénétrer cette vérité dans toutes les intelligences à force d'en rendre la preuve simple, lucide, irréfragable. Celui-là aura résolu le problème social, celui-là sera le bienfaiteur du genre humain. »

Nous avons, hélas ! beaucoup plus de raisons que Bastiat pour être modeste, et beaucoup moins de raisons pour être confiant, après cinquante ans d'épreuves nationales aussi douloureuses que stériles. Espérons cependant, contre toute espérance, que notre siècle verra surgir dans le monde moral le bienfaiteur qu'attend encore le monde économique.

Exoriare aliquis.....

A. BELLAIGUE.

Nous avons reçu la lettre suivante :

« Permettez-moi de relever une erreur historique qu'a laissée échapper, M. Bellaigue, dans le n° d'avril de la *Coopération*. Comme beaucoup d'écrivains dévoyés de la vérité historique par les falsifications chrétiennes, il attribue à Jésus-Christ l'origine du précepte de justice dans sa forme négative : « Ne fais pas à autrui ce que tu ne voudrais pas qu'on te fit à toi-même », ainsi que la formule du précepte de charité : « Fais à autrui ce que tu voudrais qu'on te fit à toi-même ». Or, cette dernière formule peut justifier tous les abus, car le bien est de sa nature indéfinissable, tandis que la forme négative représente la justice absolue.

« Quant à son antiquité, sans rappeler Isocrate, qui vivait en 436 av. J.-C. et qui y revient dans trois discours différents, ni le *Mahabrata* du compilateur Vyasa, que les Brahmes font remonter au douzième ou quinzième siècle avant notre ère et qui dénote une origine antérieure, il faut surtout constater qu'on retrouve littéralement la formule de justice et de charité dans les livres de Confucius (551 à 479 avant notre ère), dans le *Lun-Yu* V^e et XV^e, le *Tchoung-Young* X^e XIII^e (traduction Vauthier, chez Fasquelle éd.), que ces livres sont le résumé des enseignements philosophiques chinois depuis Fo (5000 ans av. J.-C.) et que les chinois sont le seul peuple qui ait fait passer dans ses mœurs publiques la morale altruiste de ses philosophes. »

GUSTAVE FRANCOLIN.

LA COOPÉRATION DES IDÉES

Pour l'enseignement supérieur et l'éducation éthique sociale du Peuple

Nos causeries commencent au moment où nous mettons sous presse. Nous avons bon espoir. Dans notre prochain numéro nous dirons notre succès.

Plusieurs groupes sont en voie de formation.

Nous avons reçu pour nos groupes : Précédemment, 155 fr. ; de MM. Edmond Thiaudière, 10 fr. ; Denoyel, 1 fr.

Le Directeur-Gérant : G. DEHERME.

Imprimerie de la *Coopération des Idées*, à MONTDIDIER (Somme).

A LIRE

- L'Arbitrage entre Nations*, 10, rue Pasquier.
Le Bulletin de l'Union pour l'Action morale, 6, impasse Ronsin.
La Revue Naturiste, 99, rue Jouffroy.
L'Humanité Nouvelle, 5, Impasse du Béarn.
La Revue de la Société d'Etudes philosophiques et sociales, 15, rue Racine.
L'Art et la Vie, 14, rue du Helder.
Les Archives d'anthropologie criminelle, 78, rue de l'Hôtel-de-Ville, Lyon.
La Revue Philosophique, 108, bd St-Germain.
La Revue Internationale de Sociologie, 16, rue Soufflot.
Revue de la Prévoyance et de la Mutualité, 78, rue Bonaparte.
Les Temps nouveaux, 140, rue Mouffetard.
L'Ermitage, 16, rue du Sommerard.
L'Essor, 4, boulevard Henri IV.
La Revue Socialiste, 78, passage Choiseul.
La Revue Occidentale, 10, rue Monsieur-le-Prince
La Résurrection, à Saint-Raphaël (Var).
L'Alcool, 3, rue de Pontoise.
La Paix par le Droit, 13, rue Soufflot.
La Lumière, 96, rue Lafontaine.
Simple Revue, 41, boulevard Haussmann.
L'Effort, 8, rue Ingres, Toulouse.
Le Libre, 7, passage Jouffroy.
Le Moniteur des Syndicats ouvriers, 6, rue des Quatre-Vents.
La Revue de métaphysique et de morale, 5, rue de Mézières.
Le Journal des économistes, 14, rue Richelieu.
La Philosophie de l'avenir, 90, rue Marie-Thérèse, Bruxelles.
La Science sociale, 56, rue Jacob.
La Revue encyclopédique, 17, rue Montparnasse.
Le Devenir social, 16, rue Soufflot.
Le Bulletin de l'Office du travail, 5, rue de Mézières.
La Rénovation, 104, rue de Rosny, à Montreuil-sous-Bois.
La Revue idéaliste, 21, rue Saint-Dominique.
Le Réveil de la Gaule, 6, rue Lebovis.
La Revue scientifique et morale du Spiritisme, 5, rue Manuel.
La Revue du Brésil, 56, rue Saint-Georges.
Le Bulletin des Sommaires, 44, rue Beaunier.
L'Humanité intégrale, 20, avenue Trudaine.
L'Initiation, 5, rue de Savoie.
Les Petits Plaidoyers contre la Guerre, à Fontenay-sous-Bois.
L'Enclos, 17, rue Guénégaud.
Le Solidariste, 33, rue Bonaparte.
Le Désarmement général, 33, rue Bonaparte.
Le Réformiste, 18, rue du Mail.
La Revue Méridionale, 3, rue Victor-Hugo, Carcassonne.
Cronache del Rinascimento Etico-sociale, Venezia.
Annales de l'Institut des Sciences Sociales, 11, rue Raveinstein, Bruxelles.
La Liberta e la Pace, 2, Piazza Ponticello, Palerme.

LE COURRIER DE LA PRESSE

PARIS — 21, Boulevard Montmartre, 21 — PARIS

Directeur: A. GALLOIS

Le COURRIER de la PRESSE lit 6,000 journaux par jour